

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 18 décembre 2018 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE - MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

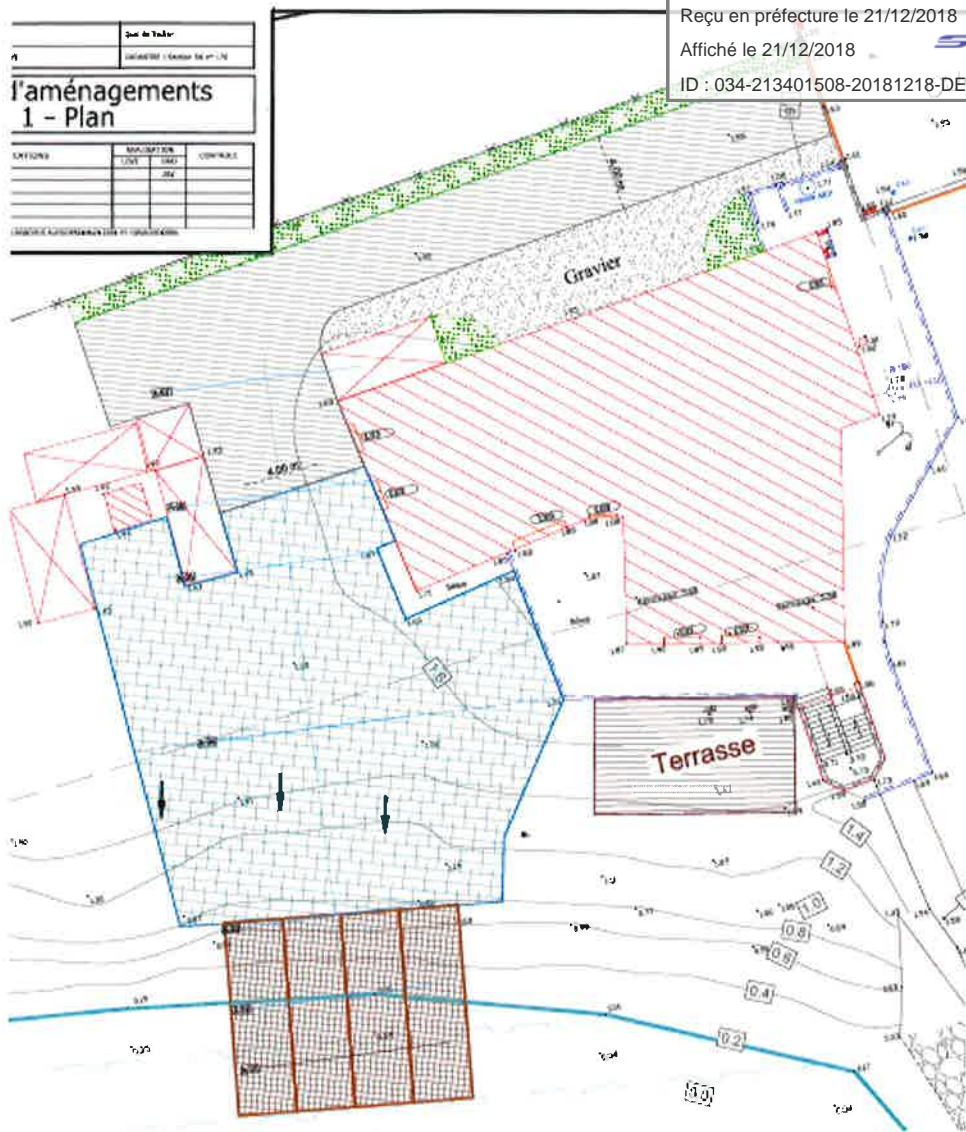
Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par Y. MICHEL - M. IBARS par M. ROUVIER - A. KELLY par L. FABRE - S. SENEGA-SANCHEZ par N. SEDKI - S. JEAN par JF. MARY - S. BERBEZIER par M. PEREZ

22. Projet école de voile : dossier de demande de subvention auprès des différentes institutions

Le volet sportif est un élément fort du développement communal et la voile en particulier. Dans cet esprit, la commune souhaite améliorer les infrastructures de l'école de voile. L'objectif est de donner un nouvel élan en améliorant l'accessibilité à l'eau.

Ce projet va permettre de créer un voie goudronnée à l'arrière du bâtiment, de construire une rampe en béton fibrée et une cale de mise à l'eau enroulable et démontable.

Le projet se présente ainsi :



Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financiers	Pourcentage	Montant HT
Conseil Régional	15 %	10.500 €
Conseil Départemental	15 %	10.500 €
Sète Agglopolé Méditerranée	30 %	21.000 €
Ville	40 %	28.000 €
Montant des travaux	100 %	70.000 €

Il appartient au conseil municipal :

D'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de Sète Agglopolé Méditerranée,

D'autoriser M. le Maire à rechercher et solliciter l'attribution de subventions complémentaires afin d'assurer le financement de ce projet,

D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant aux demandes de subventions pour le projet de l'école de Voile de Marseillan.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 21/12/2018
Reçu en préfecture le 21/12/2018
Affiché le 21/12/2018
ID : 034-213401508-20181218-DEL18_12_18_22-DE

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Autorise M. le Maire à solliciter les subventions du Conseil Régional, du Conseil Général, de Sète Agglopôle Méditerrané,

Autorise M. le Maire à rechercher et solliciter l'attribution de subventions complémentaires afin d'assurer le financement de ce projet,

Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant aux demandes de subventions pour le projet de l'école de Voile de Marseillan.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL

